



Récidive de conduite sans permis

Par **rotax85280**, le **25/12/2012 à 04:36**

Bonjour a tous,

Voila ma petite histoire.

Je me suis fait arrêter après un délit de fuite pour conduite sans permis.

Je me trouvais sur une moto homologué de 125cc, ayant déjà été condamné pour des faits similaires (9/10 fois)...[smile17]

Je repasse en convocation au Tribunal de Grande Instance en fin Janvier 2013, je suis actuellement en train de passer mon permis de conduire, si tout ce passe bien je devrait le passer première semaine de Janvier 2013.

Je m'attend donc a avoir une peine similaire à mes peines antérieur... Amende et interdiction de passer le permis de conduire.

Mais si j'ai le permis.. Je risque une suspension, annulation, au autre...??[smile7]

Merci pour votre aide!

Par **Tisuisse**, le **25/12/2012 à 19:43**

Bonjour,

Vous allez écoper d'une interdiction de passer tout permis pour une très longue durée et, si entre-temps, vous avez obtenu votre permis, il vous sera annulé directement ou suspendu pour un certain temps.

Etant multi-récidiviste de la conduite sans permis, vous aurez aussi la confiscation de votre voiture et risquez 4 ans de prison.